

**Avis d'appel public à la concurrence**  
**(article(s) R.2131-12 ou R.2131-14 et R.2131-15 (pour les services des articles R.2123-1 3° et R.2123-2) du Code de la commande publique)**

**Pouvoir adjudicateur :**

Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)  
Déborah FONDJA (Correspondante)  
19, rue de Paris  
CS 50070  
93013 Bobigny Cedex

Fournitures

Services

Travaux

**Objet : Animation des Ateliers Vitalité**

**Renseignements complémentaires :** procédure adaptée (article(s) L.2123-1 et R.2123-1 1° et R.2123-1 3° du Code de la commande publique).

**Prestations supplémentaires éventuelles :** Oui

Non

Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les offres sont adressées par voie électronique (dématérialisation) dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

L'adresse de la plateforme de dématérialisation est : <http://www.achatpublic.com>

Les fichiers dont l'extension est acceptée pour les offres dématérialisées sont les suivants : ".pff", ".doc", ".docx", ".xls", ".ppt", ".pdf".

En revanche, les candidats ne peuvent pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ... ni utiliser certains outils, notamment les "macros", ....

La candidature et/ou l'offre ne peut excéder un volume de 20 Mo par fichier.

Aussi, les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus.

Si un **virus** est détecté dans l'offre transmise par voie électronique, le pouvoir adjudicateur a deux solutions :

- si le pouvoir adjudicateur n'a pas reçu de copie de sauvegarde il tentera une réparation ;

- si le candidat a envoyé une copie de sauvegarde, l'acheteur ouvre la copie de sauvegarde. Si la copie de sauvegarde contient elle-même un programme malveillant, le pouvoir adjudicateur tentera une réparation ;

Si la réparation réussit, la procédure peut suivre son cours. Si le fichier ne peut pas être réparé, le pouvoir adjudicateur considèrera ce document comme nul ou incomplet.

Les plis transmis par voie électronique sont **horodatés** ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt (telles qu'indiquées dans l'Avis d'Appel public à la Concurrence), sera considéré comme hors délai.

Par ailleurs, le retrait des documents de la consultation sur la plateforme de dématérialisation n'oblige pas les candidats à déposer électroniquement une offre.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

**Les candidats devront déposer leur offre uniquement sur la plateforme de dématérialisation:**

<http://www.achatpublic.com> (plateforme de dématérialisation).

**Date limite de réception des offres : 06/05/2024 à 12H**

**Aide au téléchargement des documents de marché :**

- 1)** Se rendre sur le site <http://www.achatpublic.com>.
- 2)** Aller dans la rubrique « Salle des marchés » en tant qu'entreprise (en bas à droite de l'écran).
- 3)** Dans la rubrique « Rechercher une consultation » (sur la gauche de l'écran), indiquer « Caisse centrale » dans le champ Organisme, cliquer sur « Rechercher ».
- 4)** Choisir la consultation qui vous concerne.
- 5)** Dans la rubrique « Consultation », aller dans « Pièces de marché » (sur la gauche de l'écran).
- 6)** La Plateforme vous propose une identification. Il est possible de continuer sans identification (Téléchargement anonyme) mais l'inscription permet d'être informé automatiquement des éventuelles modifications et précisions apportées aux documents.
- 7)** Télécharger les documents soit partiellement soit complètement.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées **en langue française** ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : **l'euro**.

### **Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- Le formulaire « lettre de candidature » - DC1 ou document équivalent comprenant une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Le formulaire « déclaration du candidat » - DC2 ou document équivalent répondant, le cas échéant aux conditions de participation requises fixées en application des articles R.2142-1 à R.2142-14 et R.2142-25 du Code de la commande publique;
- un justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat – et, le cas échéant, un pouvoir de cette personne envers la personne signataire du marché.

Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

**Critères de jugement des offres :** Conformément aux articles R.2152-6 à R.2152-8 et R.2152-11 du Code de la commande publique, les offres seront appréciées selon les critères pondérés suivants :

- Critère n°1 : Prix (35%)
- Critère n°2 : Moyens humains dédiés (55%)
  - o Expérience en lien avec la thématique du marché (atelier vitalité), des professionnels dédiés à la prestation demandée, à partir des Curriculum Vitae (20%),
  - o Expérience en lien avec la prévention et la promotion de la santé/l'éducation à la santé, des professionnels dédiés à la prestation demandée, à partir des Curriculum Vitae (20%),
  - o Expérience des professionnels dédiés à la prestation demandée, en lien avec le public cible (15%).
- Critère n°3 : Disponibilité (10%)
  - o Capacité à débiter les travaux dès juillet 2024 (date prévisionnelle de notification du marché public)

**Date prévisionnelle de début d'exécution du marché : 22/07/2024**

---

**Date d'envoi du présent avis : 11/04/2024**